



SAF

SYNDICAT DES
AVOCATS DE FRANCE



POUR UN CNB COMBATIF DES ÉLUS DU SAF NOMBREUX !

Élection des représentantes et représentants
au Conseil national des barreaux

24 NOVEMBRE 2020



WWW.LESAF.ORG



**VOTER POUR LE SAF AU CNB, C'EST VOTER POUR PROTÉGER
LA PROFESSION D'AVOCAT DANS SA DIVERSITÉ,
AMÉLIORER NOS CONDITIONS D'EXERCICE ET DÉFENDRE
NOS LIBERTÉS FONDAMENTALES TROP SOUVENT MISES À MAL
PAR LES POUVOIRS PUBLICS.**

> Notre profession est attaquée de toutes parts : réforme des retraites, atteinte au secret professionnel, suppression des audiences, interdiction d'accéder librement aux juges, aux greffes des tribunaux, complexification des procédures civiles et prud'homales...

> Nous ne sommes plus que des visiteurs dans nos propres palais !

> À travers ces régressions, c'est l'existence d'une justice de proximité accessible à tous et toutes, l'accès aux droits et la protection des libertés individuelles qui sont remis en cause.

> À l'heure où bon nombre de consœurs et confrères exsangues envisagent de raccrocher la robe, nous avons plus que jamais besoin d'élus combatifs pour défendre notre profession et permettre au CNB d'être utile au quotidien.

> Nous voulons un CNB fort, actif et offensif assurant l'unité de la profession pour nous défendre, comme ce fut le cas pendant le mouvement des retraites, mais aussi un CNB présent au quotidien pour nous offrir de nouveaux services permettant la mutualisation d'outils numériques et juridiques.

PROTECTION DE NOTRE EXERCICE PROFESSIONNEL ET DE NOTRE INDÉPENDANCE



Florian BORG est avocat au Barreau de Lille. Associé dans une AARPI exerçant principalement en droit public et pénal, il est ancien président du SAF, vice-président de l'Association des avocats européens démocrates et membre du bureau de la Chambre nationale des professions libérales.

“ **L**e projet de réforme des retraites et la crise sanitaire ont mis en lumière la précarité de notre exercice professionnel. Face aux baisses subites du chiffre d'affaire, aux accidents de la vie, nous ne sommes pas suffisamment protégés. **Cette protection est pourtant la condition de notre indépendance, permettant aux justiciables de bénéficier d'une défense de qualité, exempte de toute autre considération.** En coopération avec les barreaux, le CNB doit être **utile au quotidien** en facilitant notre exercice : conseils dans le choix des structures d'exercice, création et mutualisation d'outils numériques et juridiques, dispositifs d'alerte sur les délais, mise à disposition d'outil de gestion de cabinet, de bases de données jurisprudentielles... **Enfin, parce que l'indépendance ne peut être qu'un mot, nous nous opposerons résolument à la création de l'avocat salarié en entreprise.**”

ACCÈS AU DROIT ET AIDE JURIDICTIONNELLE : NOUS NE VOULONS PLUS D'AUMÔNE



Florence NEPLE est avocate au Barreau de Lyon. Elle exerce en individuel dans une structure de moyens en droit de la famille, droits de l'enfant et droit du travail. Elle a exercé les fonctions de membre du Conseil de l'Ordre de 2014 à 2019, a présidé la commission des mineurs de son barreau et préside actuellement la commission accès au droit.

“ **L**a rétribution de l'aide juridictionnelle ne permet pas aux avocates et avocats de vivre dignement de leur travail. Elle met en péril les petits cabinets et fragilise l'accès au droit des plus précaires. Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'avoir l'un des budgets les plus bas de l'Europe. **La revalorisation nécessaire de l'unité de valeur ne sera pour autant pas suffisante.**

Au CNB, nous avons défendu et continuerons de défendre l'idée que la rétribution des missions à l'AJ ne doit pas s'arrêter au contentieux mais également aux frais annexes (comme les frais de déplacement) ainsi qu'aux consultations préalables.

Nous défendons également le renforcement et **l'extension des permanences** dites « article 91 » aux secteurs du droit qui sont mal couverts (logement, consommation, tutelles...) : **tout en garantissant le libre choix de l'avocat**, ces permanences permettent d'organiser la défense, de faciliter nos conditions de travail et, in fine, de mieux garantir l'égalité des armes et l'accès aux droits.

Enfin, nous nous opposerons au détournement des cliniques juridiques pour faire de l'accès au droit ou pire l'accès à la justice *low cost*. Les bénéficiaires de l'aide juridictionnelle doivent pouvoir bénéficier de l'assistance d'un avocat et ne peuvent servir de cobayes.”

LA COLLABORATION LIBÉRALE NE PEUT PAS RIMER AVEC PRÉCARITÉ TOTALE



Grégoire NIANGO est avocat au barreau de Nancy depuis février 2001. Il exerce en SELARL particulièrement en droit public et en droit pénal. Il a été membre du conseil de l'Ordre à deux reprises. Il a également une activité d'enseignant.

“ **L**a collaboration libérale est trop souvent dévoyée sans possibilité réelle de développement de clientèle. Elle ne doit pas être un sous-contrat de travail mais permettre aux collaboratrices et collaborateurs de vivre dans des conditions décentes. Des outils efficaces doivent être mis en place pour combattre les abus qui menacent l'existence même de ce statut.

Nous souhaitons modifier le règlement intérieur national pour :

- **Instaurer des outils de contrôle a posteriori des conditions d'exercice de la collaboration libérale par les ordres ;**
- **Imposer la motivation des ruptures du contrat de collaboration ;**
- **Prendre en charge collectivement le maintien de la rétrocession des collaboratrices en congé maternité et des collaborateurs en congé paternité, sans reste à charge pour les structures ;**
- **Augmenter la durée des congés annuels à six semaines et allonger le congé paternité ;**
- **Généraliser l'assurance perte de collaboration.”**

DÉFENSE DE LA DÉFENSE ET DU SECRET PROFESSIONNEL



Gérard TCHOLAKIAN est avocat au Barreau de Paris. Co-responsable de la commission pénale du SAF, ancien membre de la commission droits de l'Homme et des libertés du CNB et de la commission de suivi de la détention provisoire, il exerce à titre individuel particulièrement en droit pénal, droit des étrangers et de la nationalité.

“**L**es écoutes ne peuvent être le seul moment où nous sommes entendus ! Dans de nombreux pays, la place de l'avocat est remise en cause et nos confrères sont menacés dans leur intégrité professionnelle mais aussi physique. Si la situation en France n'est pas d'une telle gravité, ce mouvement de fond qui, derrière les avocats, porte atteinte aux libertés individuelles et fondamentales de tous, doit être combattu.

Les récentes atteintes à notre secret professionnel en sont la démonstration. Si le Rapport Perben préconise utilement une extension du périmètre du secret professionnel au conseil de l'avocat, ses propositions pour le secret professionnel et ses atteintes sont peau de chagrin face à une sombre réalité.

Le SAF a toujours défendu la place de la défense tant comme syndicat qu'en impulsant au sein du CNB les actions de cette défense.

Élus, nous nous battons pour renforcer la protection des avocats (secret professionnel, perquisitions, écoutes) et obtenir la reconnaissance constitutionnelle de notre rôle. Nous continuerons à nous mobiliser pour qu'en temps de crises et d'états d'urgence qui se pérennisent, il existe toujours un avocat libre et indépendant pour assister et défendre les justiciables.”

CONTRE LA BUNKERISATION DES PALAIS DE JUSTICE



Caroline Mécarry est avocate au barreau de Paris depuis 1991.

Spécialiste en droit des familles, elle est l'avocate pionnière de la défense des personnes LGBT et leurs familles. Elle a été membre du Conseil de l'Ordre de Paris de 2005 à 2007.

“**A**u nom de la sécurité et depuis peu des contraintes sanitaires, nous assistons à la bunkerisation des palais de justice. Autrefois, espace ouvert au public, aux justiciables et aux professionnels, lieu de circulation permettant aux différents acteurs de la justice de se croiser, de se rencontrer, de se parler, de résoudre par l'échange des difficultés dans l'intérêt des justiciables ; aujourd'hui c'est le règne du contrôle et de la surveillance quand ce n'est pas celui de l'exclusion d'une partie de ceux qui y travaillent, les avocats, à l'image du palais de justice de Paris, high-tech aux pieds d'argile.

Au-delà de la forme, c'est la fonctionnalité même qui est ségrégative : qu'il s'agisse de montrer patte blanche à tous les étages avec un badge – **excluant les avocats qui ne sont pas du ressort** – ou un petit interphone qu'il faut solliciter pour qu'on vienne nous ouvrir afin simplement de rencontrer greffier ou magistrat.

Le CNB doit combattre cette vision sécuritaire, gestionnaire et technocratique de la Justice, et faire entendre raison aux pouvoirs publics. **Nous nous battons pour que les avocats soient systématiquement associés tant à la construction qu'à l'organisation des palais qui sont et doivent rester notre maison commune.”**

PAS TOUCHE À L'AUDIENCE !



Laurence Roques est avocate au Barreau du Val de Marne.

Ancienne présidente du SAF, elle exerce dans une AARPI particulièrement en droit des étrangers, en contentieux de la nationalité et questions bioéthiques.

“**L**a crise sanitaire a accéléré ce qui était en marche : la fin programmée de l'audience et de l'oralité, laquelle va de pair avec la fermeture des palais.

Audience de mise en état dématérialisée, dépôt obligatoire de dossiers, procédures sans audience, recours généralisé à la visio-audience hors des lieux de justice comme les sous-sols des commissariats, expérimentation zoom, connexions non sécurisées depuis nos cabinets...

Pourtant le face-à-face judiciaire, et même le rituel judiciaire sont **l'essence même de l'humanité de la justice**. L'audience a une fonction essentielle : elle garantit la publicité des débats, le principe du contradictoire, les droits de la défense et l'accès au juge.

Comme nous l'avons fait durant le confinement nous continuerons de nous battre pour demeurer dans les palais de justice, défendre l'audience et refuserons la généralisation de la télé-audience qui doit rester exceptionnelle, subordonnée au consentement des parties et respecter le principe de loyauté des débats.”

PROCÉDURE : RENDRE JUSTICE PLUTÔT QUE GÉRER LES STOCKS



Maya ASSI est avocate au Barreau des Hauts-de-Seine.

Ancienne membre du conseil de l'Ordre et ancienne présidente de la section du SAF des Hauts-de-Seine, elle exerce à titre individuel principalement en droit des personnes et de leur patrimoine et en droit commercial.

“**R**éformes après réformes, les procédures civile, administrative et prud'homale ont été durcies dans le seul but de faire des économies. Ces divers obstacles procéduraux aboutissent à des situations absurdes : caducité d'appels pour un oubli du mot « infirmer », délais pour conclure raccourcis mais délais d'audience démesurés, irrecevabilités de demandes prud'homales faute de lien suffisant avec la requête poussant à multiplier les requêtes...

Résultat, en 2018, 14.505 déclarations d'appel ont été déclarées irrecevables ou caduques soit 12,5 % des appels à représentation obligatoire. Ce sont autant de **dénis de justice, au détriment des justiciables et des avocats engageant leur responsabilité.**

Nous nous battons pour que le CNB revendique la simplification des procédures : suppression des formalités inutiles et des sanctions disproportionnées, généralisation des possibilités de régularisation, refonte du décret Magendie.”

L'ÉGALITÉ NE SE DÉCRÈTE PAS, ELLE SE DÉFEND !



Hélène Gacon est avocate au barreau de Paris. Elle exerce en individuel dans une structure de moyens avec six autres confrères, particulièrement en droit des personnes, de l'asile et des étrangers. Elle est experte auprès de la Commission « Libertés et droits de l'homme » du Conseil National des Barreaux.

“ **L'**égalité est dans tous les textes : droit européen, droit national, règlement intérieur national... Pourtant, elle est loin d'être une réalité au sein de notre profession. Dans un rapport de mai 2018, le défenseur des droits brossait un portrait alarmant des inégalités femmes/hommes. Il est donc indispensable d'agir en renforçant l'arsenal juridique pour que les principes se traduisent dans les faits.

Au-delà des situations individuelles, notre profession doit développer des outils de mesure des inégalités comme la mise en place d'indicateurs des écarts de salaires et de parcours, l'obligation de publier des plans d'actions et d'objectifs annuels d'égalité dans les grands cabinets, la mention de l'existence des référents régionaux « Discrimination/Harcèlement » dans le contrat de collaboration.

En première ligne de la défense des droits et libertés des justiciables, notre profession doit faire de l'égalité femmes/hommes et de la lutte contre les toutes les discriminations une priorité en son sein.”

LES ÉLUS DU SAF AU CNB EN ACTION



Amine Ghenim membre sortant du CNB, est avocat au Barreau de la Seine-Saint-Denis et Bâtonnier élu. Il exerce en individuel dans une structure de moyens avec deux autres confrères, particulièrement en droit du travail, individuel et collectif.

“ **L'**e Syndicat des avocats de France est la vigie des libertés et des droits des justiciables, toutes les actions qu'il conduit, il les mène aussi au CNB, grâce à ses élus, le SAF stimule le CNB. Au cours de la mandature sortante, ils ont rappelé à chaque fois avec force et détermination notre attachement à :

- La défense du secret professionnel et l'indépendance de notre profession
- La défense de l'audience
- Le respect des droits de la défense et des justiciables
- La prise en charge effective par la profession des questions de discrimination et de harcèlement
- Les atteintes aux libertés et aux droits de l'homme en France où à l'étranger.

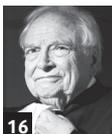
Les élus du SAF ont été également particulièrement moteurs dans :

- La mobilisation contre la réforme des retraites ;
- Les procédures de référés libertés pendant la crise sanitaire ;
- Les recours contre les ordonnances COVID en procédures civile, pénale et administrative ;
- La médiation avec la Cour Nationale du Droit d'Asile et la mise en place d'un vade-mecum sur les vidéo-audiences.
- L'opposition à la loi asile immigration et le volet pénal de la loi de programmation justice;
- L'amélioration de la réforme de la procédure de divorce.”

SAFSYNDICAT DES
AVOCATS DE FRANCE**POUR UN CNB COMBATIF
DES ÉLUS DU SAF NOMBREUX !**

WWW.LESAF.ORG

CANDIDATS POUR LA CIRCONSCRIPTION DE PARIS DU COLLÈGE GÉNÉRAL

 1	Caroline MECARY exerce en individuel <i>inscrite depuis 1991</i>	 5	Nawel OUMER exerce en AARPI <i>inscrite depuis 2000</i>	 9	Fadela HOUARI exerce en individuel <i>inscrite depuis 1999</i>	 13	Judith KRIVINE exerce en SELARL <i>inscrite depuis 1999</i>
 2	Gérard TCHOLAKIAN exerce en individuel <i>inscrit depuis 1981</i>	 6	Mathieu QUINQUIS exerce en collaboration libérale <i>inscrit depuis 2019</i>	 10	Juan PROSPER exerce en collaboration salariée <i>inscrit depuis 2019</i>	 14	Nicolas DE SA-PALLIX exerce en collaboration libérale <i>inscrit depuis 2018</i>
 3	Hélène GACON exerce en individuel <i>inscrite depuis 1996</i>	 7	Marianne LAGRUE exerce en AARPI <i>inscrite depuis 1997</i>	 11	Amélie MORINEAU exerce en individuel <i>inscrite depuis 2016</i>	 15	Carole SULLI exerce en individuel <i>inscrite depuis 1995</i>
 4	David VAN DER VLIST exerce en collaboration libérale <i>inscrit depuis 2015</i>	 8	Pierre BOUAZIZ exerce en SCP <i>inscrit depuis 1980</i>	 12	Xavier SAUVIGNET exerce en SELARL <i>inscrit depuis 2017</i>	 16	Henri LECLERC exerce en SCP <i>inscrit depuis 1955</i>

CANDIDATS POUR LA CIRCONSCRIPTION NATIONALE DU COLLÈGE GÉNÉRAL

 1	Laurence ROQUES avocate au Barreau du Val-de-Marne exerce en AARPI <i>inscrite depuis 1993</i>	 7	Michèle BAUER avocate au Barreau de Bordeaux exerce en individuel <i>inscrite depuis 2003</i>	 13	Patricia BOUGHANMI-PAPI avocate au Barreau du Nice exerce en individuel <i>inscrite depuis 1997</i>	 19	Mélodie KUDAR avocate au Barreau de Versailles exerce en individuel <i>inscrite depuis 2012</i>
 2	Florian BORG avocat au Barreau de Lille exerce en AARPI <i>inscrit depuis 2008</i>	 8	Jean-Louis DEMERSSEMAN avocat au Barreau de Montpellier exerce en SELARL <i>inscrit depuis 1993</i>	 14	Xavier LAUREOTE avocat au Barreau de l'Essonne exerce en SELARLU <i>inscrit depuis 2011</i>	 20	Vincent SOUTY avocat au Barreau de Rouen exerce en collaboration <i>inscrit depuis 2017</i>
 3	Florence NEPLE avocate au Barreau de Lyon exerce en individuel <i>inscrite depuis 1985</i>	 9	Julie BROCA avocate au Barreau de Toulouse exerce en association SCP <i>inscrite depuis 2004</i>	 15	Caroline ZORN avocate au Barreau de Strasbourg exerce en individuel <i>inscrite depuis 2013</i>	 21	Bienvenue GOMIS avocate au Barreau de Grenoble exerce en Individuel <i>inscrite depuis 2014</i>
 4	Grégoire NIANGO avocat au Barreau de Nancy exerce en SELARL <i>inscrit depuis 2001</i>	 10	Bertrand COUDERC avocat au Barreau de Bourges, exerce en SELARL <i>inscrit depuis 1985</i>	 16	Pierre-Henri MARTERET avocat au Barreau de Saint-Nazaire exerce en individuel <i>inscrit depuis 1994</i>	 22	Yann CHAUMETTE avocat au Barreau de Nantes exerce en SCP <i>inscrit depuis 2012</i>
 5	Maya ASSI avocate au Barreau des Hauts-de-Seine exerce en individuel <i>inscrite depuis 1993</i>	 11	Zoé PONCELET avocate au Barreau de Marseille exerce en individuel <i>inscrite depuis 2016</i>	 17	Noura AMARA LEBRET avocate au Barreau d'Angers exerce en individuel <i>inscrite depuis 2001</i>	 23	Estellia ARAEZ avocate au Barreau de Bordeaux exerce en individuel <i>inscrite depuis 2004</i>
 6	Amine GHENIM avocat au Barreau de la Seine-Saint-Denis exerce en individuel <i>inscrit depuis 1997</i>	 12	Mathieu MAILLET avocat au Barreau du Val-d'Oise exerce en individuel <i>inscrit depuis 2003</i>	 18	Maxime TESSIER avocat au Barreau de Rennes exerce en collaboration libérale <i>inscrit depuis 2016</i>	 24	Jean-Louis BORIE avocat au Barreau de Clermont-Ferrand exerce en SCP <i>inscrit depuis 1977</i>